***Conseil municipal du 7 novembre 2014***

20h00

Présents

Mmes Lacombe Myriam, Bon Helen, Roy Dominique

Mrs Michelet Dominique, Buratto Graziano, Choulot Alain, Paccard Raphaël, Vincent Jérôme

Claveirole Cécile (arrivée en cours de séance),

Excusés Mme Bernardo Carine et Mr Lhaoucine Yvan

Secrétaire : Dominique Roy

Rectification compte rendu du 10/10/2014 : Concernant la validation des primes I.E.M.P en date du 10 Octobre 2014, il convient de préciser que Mr Jérome Vincent n’a pris part ni au débat ni au vote.

**1/ taxe d’aménagement** :

Le 6 novembre 2013, une délibération a été prise fixant le taux de la taxe d’aménagement à 1 % sur les locaux industriels. Or, il convient de nommer le secteur géographique concerné par la taxe et non pas le type d’activité.

Le conseil municipal décide donc à l’unanimité d’instaurer la taxe d’aménagement à 1 % sur les zones UE (Zone affectée aux activités économiques)

De fixer la T.A à 3 % pour les zones UA, UAar, UB, UL, AU, Nc

Et 20 % sur la zone UAe.

De reporter la délimitation de ces secteurs dans les annexes du plan local d’urbanisme à titre d’information.

La présente délibération est valable pour une durée d’un an reconductible.

Le conseil municipal devra se prononcer sur ces taux d’ici novembre 2015 pour une application au 1er janvier 2016.

**2/ achat de terrains pour la zone de captage des Bordes et frais de bornage :**

Suite aux négociations engagées avec Mr Guy Regard quant à l’achat de terrain sur la parcelle n°81, contigüe à la zone de captage de la source et sur la parcelle n° 321 située de l’autre côté du sentier, le conseil municipal valide à l’unanimité l’offre de 2,50 € le m².

Le conseil municipal valide également le devis de la société «ABCD Géomètres experts» concernant les frais de bornage pour un montant de 1 411.00 € TTC.

La transaction sera validée par un acte administratif de la commune.

**3/ logements communaux**

Le logement communal type F2 situé 26 route du Revermont sera libre à compter du 1er décembre 2014.

Le logement communal type F3 situé 19 rue l’église, sera libre au 31 décembre 2014.

La municipalité souhaite revoir le bail de chacun de ces appartements.

Pour rappel, les radiateurs seront remplacés dans les logements des numéros 19 et 21 de la rue de l’Eglise.

**4/ critères de consultation des entreprises**

Suite à la réunion de la commission travaux, celle-ci nous indique qu’il est nécessaire de prévoir une consultation des entreprises du village ou des environs pour avoir un vrai échange de proximité avec les professionnels du bassin de vie. Les critères de base auxquels les entreprises devront répondre sont :

* Extrait d’inscription aux chambres consulaires ou KBIS (inférieur à 3 mois),
* Attestation d’assurances responsabilité civile et décennale,
* Noti2 (au 31/12 N-1) et dans l’attente de son obtention, attestation sur l’honneur que l’entreprise est bien à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

Ces trois critères sont obligatoires et permettront aux entreprises d’être consultées et de travailler avec la commune.

**5/ création d’un fossé (bougeon)**

Le conseil municipal accepte le devis de l’entreprise Paysant pour un montant de 1 800,00 € HT concernant la création d’un fossé au lieu-dit «Bougeon».

Arrivée de Cécile CLAVEIROLE

**6/ validation de devis pour l’éclairage public**

97 points lumineux sont répartis sur la commune, 20 de ces points lumineux ont été changés en 2013. La municipalité souhaite en rénover 50 en 2015. Suite à la consultation de l’entreprise BRUCHON et de l’entreprise Bouygues Energies Services, le devis de l’entreprise Bouygues Energies Services d’un montant de 14 878.00 ht est retenu.

Mme LACOMBE et Mr PACCARD, tous deux salariés de l’entreprise Bouygues Energies Services, n’ont pas pris part au vote.

L’entreprise Bouygues Energies Services a également été consultée pour la mise en place de trois points lumineux rue de la Gissière. Le conseil municipal demande qu’une autre consultation soit faite pour ce projet.

**6/ validation devis de carrelage pour le rez de chaussée du bâtiment Mairie Ecole**

Suite à la consultation de l’entreprise GENIN et de l’entreprise SAMSON concernant la pose de carrelage dans le couloir des deux ailes de l’école, le conseil municipal retient à l’unanimité le devis de l’entreprise GENIN pour un montant de 3 970 € HT.

Les travaux seront réalisés pendant les congés scolaires de février 2015.

**7/ achat d’un groupe électrogène**

De manière à permettre aux employés municipaux d’avoir une plus grande autonomie lors de travaux à l’extérieur, il devient nécessaire d’acheter un groupe électrogène. Les sociétés Berger, Prodiffusion et JP Besançon ont été consultées. Le conseil municipal retient l’offre de l’entreprise Berger pour un montant de 813,00 € HT

**8/ prise en charge de frais d’achat de peinture**

Le conseil municipal accepte à l’unanimité le remboursement de deux achats de peintures pour 10,54 € et 15,58 €.

**Tilleul du centenaire**

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10 h 45 au monument aux morts. Pour marquer le début du centenaire du conflit 1914/1918, la municipalité a décidé de planter un tilleul commémoratif à l’aire de repos des 7 fontaines.

Une plaque rappelant cet anniversaire sera également mise en place.

Ce symbole marque notre devoir de mémoire et notre respect pour ceux qui ont donné leur vie pour leur pays.

Fasse que les générations futures entretiennent ce lieu.

**9/ informations**

La municipalité avait décidé en date du 10 avril 2014, de céder un stock de bois pour un montant de 30 € à Mr MUET Luc. Celui-ci n’ayant pas donné suite, le conseil municipal annule la délibération du 10 avril 2014 et accepte de céder ce lot de bois à Mr PETITJEAN Laurent pour la même somme.

Une réunion d’information pour les affouagistes en présence de l’ONF, se tiendra à la salle des fêtes à 18 h 00, Vendredi 21 Novembre 2014. Une invitation sera déposée dans les boites aux lettres des personnes habituellement concernées.

La Communauté de Communes du Comté de Grimont de Poligny prévoit une réunion d’information pour expliquer son fonctionnement aux conseillers municipaux.

Fin de séance à 22h30